



L'ÉVÉNEMENT

Tenues islamiques à l'école : l'exécutif sort du déni

Pap Ndiaye a concédé une augmentation du « fameux phénomène des abayas ».

AUDE BARIÉTY @AudeBariety
ET CAROLINE BEYER @BeyerCaroline

« IL EST vrai que depuis un an, le nombre de signalements relatifs à des tenues, disons islamiques, augmente. Il y a le fameux phénomène des abayas. » Ce mardi matin sur France 2, le ministre de l'Éducation nationale, Pap Ndiaye, s'est décidé à aborder un sujet encore totalement tabou il y a quelques mois. Celui du port des abayas, ces longues robes islamiques, et dans une moindre mesure des qamis, leur pendant masculin, qui s'impose peu à peu comme un phénomène bien réel dans les établissements scolaires. En attendant des données chiffrées qui devraient être rendues publiques mi-octobre.

Un phénomène qui « peut être en effet sous-tendu par des agitateurs professionnels, qui ne veulent ni de bien à l'école, ni de bien à la République. Nous ne sommes pas naïfs là-dessus. Il s'agit d'appliquer fermement la loi de 2004 », a ajouté celui qui, en juin, affichait la prudence et la nécessité d'« évaluer à l'échelle nationale » ce phénomène dont les médias s'étaient faits l'écho. À l'époque, plusieurs académies, notamment celle de Paris, ainsi que le Comité national d'action laïque (Cnal) avaient relevé la multiplication de ces tenues religieuses au moment du Ramadan.

Des propos sans ambiguïté

Il y a trois jours, la secrétaire d'État à la Citoyenneté, Sonia Backès, s'est emparée du sujet, avec ces propos sans ambiguïté sur Franceinfo : « Est-ce que quand on n'est pas de

religion musulmane, on porte des abayas ? La réponse est non. (...) Bien sûr que les abayas sont des marqueurs religieux. Celles qui (les portent) le font en provocation. » Venue de la droite, celle qui a succédé à Marlène Schiappa aux côtés du ministre de l'Intérieur, Gérald Darmanin, a fermement rappelé la loi de 2004 - qui interdit les signes religieux dans les établissements scolaires -, s'opposant à toute « tolérance ».

Révoquée par *L'Express*, la note du Comité interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CIPDR) s'inquiétant, fin août, du port de certaines tenues religieuses dans les écoles, collèges et lycées, a remis le sujet sur le devant de la scène. Cette note faisait état d'une recrudescence de discours islamistes sur les réseaux sociaux remettant en cause la loi de 2004. Le 16 septembre, le ministère de l'Éducation nationale invitait ses recteurs à la vigilance sur le port de « tenues susceptibles de manifester ostensiblement une appartenance religieuse ». Cette missive évoquait clairement l'abaya et le qamis, « habituellement portés dans les mosquées », à qui « les élèves, et parfois leurs familles, déniaient fréquemment toute dimension religieuse, mettant en avant leur caractère culturel ». « Ces discours peuvent masquer une volonté de contournement de la loi », poursuivait le texte, qui appelait les recteurs à « une réponse unifiée ».

Mais selon Indépendance et direction-FO (ID-FO), deuxième syndicat des personnels de direction de l'Éducation nationale, cette alerte n'aura pour l'heure pas été réellement suivie d'effet dans les

académies. Les chefs d'établissement attendent des consignes claires, alors que depuis quelques mois, des incidents se sont produits dans des établissements parisiens. En septembre, les policiers avaient interpellé un jeune homme qui menaçait une enseignante du lycée Simone-Weil (Paris 3^e), car celle-ci avait demandé à sa sœur de retirer son voile durant une sortie scolaire. En juin, au prestigieux lycée Charlemagne (Paris 4^e), une conseillère principale d'éducation avait eu une altercation avec un élève qui aurait refusé de retirer son voile pour passer l'examen du baccalauréat. Cible de menaces de mort, la fonctionnaire avait porté plainte. Au collège Condorcet, deux jeunes garçons avaient tenté de venir en cours revêtus de qamis. Ils avaient été exclus pour huit jours. Une action forte, menée sans aucune publicité.

« Une vraie recrudescence »

Événements isolés ou partie émergée de l'iceberg ? Les derniers chiffres, qui datent du printemps, faisaient état de 627 atteintes à la laïcité entre décembre 2021 et mars 2022. Les « ports de signes et tenues », eux, représentaient les atteintes les plus fréquentes (22 %), en hausse de 7 points depuis le précédent bilan. Mais ces statistiques, basées sur des signalements par les chefs d'établissement, posent le problème de l'exhaustivité. Et force est de constater que le sujet reste difficile à évoquer. Peu d'acteurs de terrain acceptent de s'exprimer, et presque aucun à visage découvert.





« Je remarque une vraie recrudescence des problèmes liés aux tenues, surtout depuis deux ou trois ans », témoigne une enseignante d'un lycée de banlieue parisienne classé Réseau d'éducation prioritaire (REP). « Loin de moi l'idée de généraliser. Mais il y a quelques élèves qui sont en cours de radicalisation et qui ont tendance à être des sortes de censeurs des autres sur le plan de la religion musulmane, qui vérifient et qui dénoncent. Je le vois en classe comme sur les réseaux sociaux. » Mêmes échos du côté d'un autre professeur francilien, très expérimenté. « Il y a quinze ans, la question des abayas, par exemple, ne posait pas de problèmes, alors qu'aujourd'hui c'est le cas. Et dans certains établissements, des collègues préfèrent être coulants sur ces questions de tenues religieuses », rapporte celui qui vient de publier - anonymement - l'ouvrage *Ces petits renoncements qui tuent* (Plon, septembre 2022).

« Et quand parle-t-on des lycées professionnels ? interroge de son côté un troisième enseignant. Les actuels débats donnent l'impression que la laïcité ne concerne pas ces élèves. Pourtant, le développement de l'apprentissage voulu par le président Macron devrait interroger », ajoute-t-il. Les centres de formation des apprentis (CFA), ces organismes essentiellement privés appelés à se développer, ne prohibent en effet pas les signes religieux. ■



LUDOVIC MARIN / AFP

« Nous allons, avec monsieur le ministre (de l'Éducation), regarder, mesurer et répondre avec la plus grande clarté à toutes les situations qui ne respectent pas les lois de la République »

EMMANUEL MACRON,
PRÉSIDENT
DE LA RÉPUBLIQUE





Une lycéenne devant un établissement secondaire, à Orléans.
ÉRIC MALOT/PHOTOPQR/
RÉPUBLIQUE DU CENTRE

